




Service des infrastructures

1875, avenue Bédard, Saint-Lazare (Québec) J7T 2E7

Téléphone : 450 424-8000, poste 299

Courriel : infrastructures@ville.saint-lazare.qc.ca

Le 26 janvier 2022

Objet : **Projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées**
Votre lot numéro X XXX XXX, situé à cette adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Notre  : 0230-210 (35 985) / REG-1104 (Bassin numéro 1)

Madame, Monsieur,

Au cours des prochains mois, la Ville de Saint-Lazare doit procéder à la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées, située sur la rue du Parc-Industriel. Les travaux envisagés visent à optimiser la capacité de traitement des eaux usées vers les étangs aérés de manière à répondre aux besoins des usagers actuels et sur un horizon de 30 ans.¹ Tous les propriétaires concernés participent au financement de ce projet. De plus, ces travaux auront un impact positif important sur la qualité de notre environnement et sur les services à la population desservie.

Conséquemment, la présente est un avis aux propriétaires d'un lot situé dans le bassin de taxation numéro 1 du projet, qui possède au moins un logement existant ou étant défini comme un lot intercalaire² et qui ne possède pas de service d'égout sanitaire. Plus encore, pour vous, les impacts financiers du projet sont les suivants :

Renseignements pour votre terrain	
Nombre d'unités de logements ou de lot intercalaire	X log. ou lot
Coût maximal pour votre propriété	XXX.XX \$
Coût annuel (30 ans à 3,0 %)	XX.XX\$ / an

¹ Dès 2022, le projet consiste à remplacer le système de prétraitement (dégrilleur), à ajouter un système de dérivation, à réaménager l'intérieur de la station et à ajouter des conduites pour augmenter la capacité vers les étangs aérés.

² Un terrain intercalaire est défini comme étant un terrain vacant situé dans un secteur construit, dont les dimensions (profondeur et étendue en front) ainsi que la superficie sont similaires aux terrains adjacents.

Vous trouverez dans le document « Résumé du projet »³ ci-joint les principaux renseignements qui concernent le projet.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service des infrastructures, au numéro dédié aux projets spéciaux au (450) 424-8000 poste 299. Un représentant du Service retournera votre appel dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir mes plus sincères salutations.

La chef de division technique, Service des infrastructures

Caroline Pelletier, ing. (131755)

A generic English translation of this letter is available on the city's website at <http://ville.saint-lazare.qc.ca/en/epuration>. In case of discrepancies, the French version prevails.

Z:\0200 - GC\0230 - LP_REG\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1100-1199\1104_Emprunt_MÀNSE (35985)\02 Infra\X_L_AVIS REG\2022-01-25_Final2\L_Avis citoyens_REG1104_Bassin 1_2022-01-25.docx

³ De plus, un feuillet explicatif offrant une description plus détaillée du projet est d'ailleurs joint à la présente. Ce dernier peut également être consulté sur le site de la ville à l'adresse <http://ville.saint-lazare.qc.ca/epuration>.

RÉSUMÉ DU PROJET

Lot situé dans le bassin de taxation numéro 1 du projet, possédant au moins un logement existant ou étant défini comme un lot intercalaire et qui ne possède pas de service d'égout sanitaire

Vous êtes propriétaire d'un lot qui possède au moins un logement existant ou étant défini comme un lot intercalaire et qui ne possède pas de service d'égout sanitaire.

Estimation des coûts

Renseignements généraux	
Coût maximal du bassin de taxation numéro 1 <i>Seules les dépenses réellement effectuées seront facturées.</i>	XXX XXX \$
Pourcentage du coût total du projet (989 000 \$)	XX,X %
Coût maximal à l'unité de logement du présent bassin	±XXX\$ / log.

Mode de paiement : La taxe d'amélioration locale relative à ce règlement sera ajoutée à votre compte de taxes pour les 30 prochaines années de l'emprunt.

Échéancier envisagé d'approbation du règlement d'emprunt⁴

Étape du règlement d'emprunt	Date prévue
Avis de motion et dépôt du projet de règlement par la mairesse	14 décembre 2021
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal	25 janvier 2022
Avis public annonçant la « procédure d'opposition »	début février 2022
« Procédure d'opposition »	début février à mi-février 2022

Le règlement est également soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le projet de règlement et la procédure de mise en vigueur de celui-ci sont disponibles sur le site Internet <http://ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglemets>

A generic English translation of this letter is available on the city's website at <http://ville.saint-lazare.qc.ca/en/epuration>. In case of discrepancies, the French version prevails.

⁴ Sous réserve de toute modification apportée par le Service du greffe et du contentieux.